17 nov 2026 -07:00

La première Table ronde « Retour Au Travail » réunit le secteur pour unir les forces autour de davantage de prévention sur le lieu de travail et d'un meilleur accompagnement des personnes en incapacité de travail

Le gouvernement fédéral réunit aujourd'hui l'ensemble du secteur lors de la Table ronde « Retour au travail ». Les différents acteurs (employeurs, médecins, malades de longue durée, etc.) dialoguent sur la prévention des absences de longue durée au travail pour raisons de santé et sur un retour au travail réussi pour les personnes qui sont malgré tout tombées en incapacité. La Table ronde « Retour Au Travail » renforce la collaboration entre tous les acteurs concernés et lance le trajet visant à unir toutes les forces afin que, d'ici 2030, il y ait 100.000 personnes en incapacité de travail de moins que prévu.

La politique de Retour Au Travail a connu une métamorphose profonde ces dernières années. Ce gouvernement, mais aussi le précédent, ont ainsi pris toute une série de mesures qui ont progressivement façonné et renforcé la politique de Retour Au Travail. Mais cela ne s'arrête pas là : dans les années à venir également, les responsables politiques devront continuer à investir dans le projet ReAT. Avec un seul objectif en vue : moins de personnes en incapacité de travail.

Les défis auxquels nous faisons face sont complexes et exigent une approche conjointe de toutes les parties concernées, car éviter les absences de longue durée et rendre possible un retour au travail adapté est une responsabilité partagée. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de réunir autour de la table tous les acteurs clés de la politique de Retour Au Travail, dans une première Table ronde « Retour Au Travail ». Cette initiative rassemble le monde politique et les institutions publiques compétentes avec les représentants des médecins et des autres prestataires de soins, des mutualités, des partenaires sociaux, des services de placement et du groupe cible lui-même. L'objectif est d'aboutir, au-delà des frontières entre institutions et domaines politiques, à une approche mieux coordonnée.

Ambition : moins de personnes en incapacité de travail de longue durée

L'enjeu est de taille. La politique de Retour Au Travail a pour ambition : d'ici 2030, 100.000 personnes en incapacité de travail de moins que prévu. Pour y parvenir, notre pays doit disposer d'un système performant et agile d'évaluation de l'incapacité de travail et du potentiel de travail, qui soit à la fois équitable et activateur. Les entrées en invalidité doivent devenir moins nombreuses que les sorties, en :

- évitant que des personnes n'entrent en incapacité de travail de longue durée ou n'y restent inutilement longtemps,
- encourageant celles qui le peuvent à reprendre le travail, progressivement ou totalement,
- et garantissant que toute personne qui en a besoin pour des raisons médicales reste correctement protégée.

La collaboration entre les différents acteurs est conçue ici de manière structurelle. Il ne s'agit

explicitement pas d'installer un nouvel organe de décision, mais de créer un forum stratégique récurrent qui améliore la collaboration et soutient la décision politique.

Forum stratégique

Dans le prolongement du coup d'envoi du 17 novembre 2026, cette Table ronde sera organisée deux fois par an. Chaque Table ronde sera liée à un thème de la Roadmap qui structure l'agenda de réforme de la politique de Retour Au Travail :

- Prévention et détection précoce
- Évaluation et réforme de l'incapacité de travail
- Piloter par l'impact : données et monitoring
- Les responsabilités et les moyens qui y correspondent
- Le parcours de l'usager

Les résultats sont suivis par l'équipe de programme, en collaboration avec les cellules stratégiques et les administrations fédérales compétentes, et sont réinjectés dans la décision politique.

La Table ronde est coprésidée par les ministres fédéraux des Affaires sociales et de l'Emploi. Les vice-présidents y représentent les secteurs clés : la médecine du travail, le secteur curatif, les mutualités, les partenaires sociaux, les indépendants et le secteur public.

Vice-Premier ministre Frank Vandenbroucke, ministre des Affaires sociales et coprésident : « *Nous voulons accompagner le mieux possible les personnes tombées en incapacité vers un retour au travail, à temps partiel ou non. Plus d'un demi-million de personnes sont durablement à l'écart. Beaucoup d'entre elles peuvent et veulent encore faire quelque chose, et nous avons, en tant qu'autorités publiques, le devoir d'aider ces personnes à reprendre le travail lorsque c'est possible. Avec cette première Table ronde, nous réunissons tous les acteurs de la société autour d'une même table, afin de pouvoir échanger, mais aussi d'aligner tout le monde dans la même direction pour faire de la politique de Retour Au Travail un succès.* »

Vice-Premier ministre David Clarinval, ministre de l'Emploi et coprésident : « *Une bonne politique de retour à l'emploi après une maladie doit se faire le plus rapidement possible. Aujourd'hui, nous intervenons souvent trop tard, lorsqu'une personne est déjà à la maison depuis des mois. Les employeurs, les médecins du travail et les services de prévention doivent détecter beaucoup plus tôt les signaux de surcharge et adapter le travail avec le travailleur avant que les choses ne tournent mal. Cela exige des règles claires et un soutien concret, surtout pour les petites entreprises sans service RH. Chaque incapacité que nous évitons est un gain : pour le travailleur, pour l'employeur qui cherche du personnel et pour les finances publiques.* »

Ministre Eléonore Simonet, ministre des Indépendants : « *Un indépendant qui tombe malade n'a pas de service RH ni de médecin du travail. Il ou elle doit organiser lui-même son retour et, dans le même temps, faire tourner son entreprise. C'est pourquoi les indépendants comptent pleinement dès la première Table ronde, avec une approche adaptée à ceux qui entreprennent.* »

Ministre Vanessa Matz, ministre de la Fonction publique : *« La santé au travail constitue aujourd'hui un enjeu majeur, et je souhaite que l'État soit un employeur exemplaire, tant pour accompagner le retour au travail que pour éviter que la santé des agents ne se dégrade en amont. C'est pour cela que j'ai mis en place une circulaire rendant obligatoire la désignation d'un expert en réintégration par organisation fédérale d'ici 2028. Un réseau de plus de 40 coachs spécialisés est mobilisé pour accompagner les reprises progressives du travail. J'ai aussi mis en place un éventail de formations pour les collaborateurs et leurs dirigeants, qui ont un rôle essentiel dans la prévention et la réintégration. »*

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin botanique 50/100
1000 Bruxelles
Belgique
https://www.socialsecurity.belgium.be

Sofia Ati Allah
+32 473 13 13 29
press@minsoc.fed.be

© 2026 - news.belgium.be